



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Communauté de Communes du  
**Caudrésis - Catésis**

-----  
**Séance du 11 décembre 2018 - 18h00**

**Délibération N°2018/102**  
**Date de convocation : 03 décembre 2018**  
**Nombre de conseillers en exercice : 74**

**L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre 2018 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Souplet, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.**

- Avesnes-Les-Aubert
- Bazuel
- Beaumont-en-Cis
- Beauvois-en-Cis
- Bertry
- Béthencourt
- Béviliers
- Boussières-en-Cis
- Briastre
- Busigny
- Carnières
- Catillon-sur-Sambre
- Cattenières
- Caudry
- Caullery
- Clary
- Dehéries
- Élincourt
- Estourmel
- Fontaine-au-Pire
- Haucourt-en-Cis
- Honnechy
- Inchy
- La Groise
- Le Cateau-Cambrésis
- Le Pommereuil
- Ligny-en-Cis
- Malincourt
- Maretz
- Maurois
- Mazinghien
- Montay
- Montigny-en-Cis
- Neuvilly
- Ors
- Quiévy
- Rejet-de-Beaulieu
- Reumont
- Saint-Aubert
- Saint-Benin
- Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
- Saint-Souplet-Escaufourt
- Saint-Vaast-en-Cis
- Troisvilles
- Villers-Outréaux
- Walincourt-Selvigny

**Etaient présents (48 titulaires - 4 suppléants) :**

Alexandre BASQUIN	Jean-Félix MACAREZ	Yannick HERBET
Virginie LE BERRIGAUD	Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE
Pierre - Henri DUDANT	Jean-Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX
Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON	Dominique LAMOURET
Frédéric BRICOUT	Denis COLLIN	Régine DHOLLANDE
Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME	Francis STOCLET
Martine THUILLIEZ	Alain GOETGHELUCK	Odile SAUTIERE (S)
Gilles PELLETIER	Pierre LAUDE	Bernard PLET
Jean-Marc GOSSART (S)	Karine ELOIR	Charles BLANGIS
Laurent COULON	Annie DORLOT	Bruno MANNEL
Joseph MODARELLI	Serge SIMEON	Pascal FOULON
Janine TOURAINNE	Marc PLATEAU	Pascal COQUELLE
Michel HENNEQUART	Laurence RIBES	Michel GOUVART
Jacky DUMINY	Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN
Jean - Pierre RICHEZ	Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE
Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU	Mickael LANGRAND (S)
Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ	Daniel FIEVET
Chantal WAYEMBERGE		

**Membres excusés (2) :**

Brigitte ROLAND BEC, Laurent LOIGNON

**Membres absents (11) :**

Denise LESAGE, Vincent WAXIN, Christian PAYEN, Alban BAJODEK, Jean - Claude GERARD, Jean - Louis CAUDRELIER, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE, Didier BLEUSE, Hubert DEJARDIN, Bertrand LEFEBVRE

**Membres ayant donné procuration (9) :**

Agnès BERANGER à Francis STOCLET, Didier BONIFACE à Bernard POULAIN, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLIEZ, Anne - Sophie MERY - DUEZ à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOST à Liliane RICHOMME, Alain RIQUET à Régine DHOLLANDE, Sandrine TRIoux à Denis COLLIN, Isabelle PIERRARD à Charles BLANGIS, Axelle DOERLER à Jean-Paul CAILLIEZ

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

## **Objet : Versement subvention d'équilibre**

**Selon les dispositions de l'article L 2224.1 du code général des collectivités territoriales**, les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés doivent être équilibrés en recettes et en dépenses.

Cette obligation d'équilibre propre interdit au budget principal de prendre en charge les dépenses prévues au budget annexe d'un service public industriel et commercial, toutefois l'article L 2224-2 du code autorise une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée par des contraintes particulières de service public imposées par la collectivité (alinéa 1), dans le cadre de la réalisation d'investissements très importants (alinéa 2) ou lorsque la non prise en charge aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs (alinéa 3).

La participation versée aux budgets annexes est motivée par la volonté de pérenniser le service public dans des conditions acceptables pour les usagers, la non prise en charge par le budget principal conduirait à une augmentation excessive des tarifs.

Vu la délibération 2018/042 approuvant les budgets 2018, et fixant la subvention d'équilibre du budget principal en faveur du budget du crématorium annexes pour un montant de 176 000 €.

### **Monsieur le Président propose à l'assemblée**

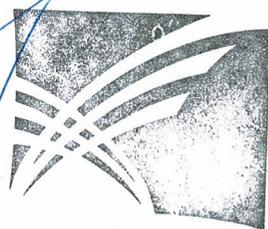
**Article 1** : d'engager liquider et mandater la subvention d'équilibre envers le crématorium pour un montant de 176 000 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 18 décembre 2018 et de la publication le 18  
Décembre 2018

Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 18 décembre 2018

Vu,



Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis

Le Président,  
Maire du GATEAU-CAMBRESIS  
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

*DELAI ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*